

Etudier en Autriche



Les étrangers sont autorisés à faire des études en Autriche au même titre que les Autrichiens, exception faite de quelques spécialités.

Pour avoir une admission auprès d'une université Autrichienne, les candidats sont appelés à soumettre un dossier traduit et légalisé par les services consulaires Autrichiens.

Les études aux Universités Autrichiennes publiques sont presque gratuites. Les frais d'études annuels varient entre 750 et 1600 euros.

Les candidats n'ayant pas les connaissances linguistiques suffisants en langue allemande, ont la possibilité de faire une année préparatoire en Autriche afin d'avoir le niveau B2 en Allemand et satisfaire ainsi aux conditions d'inscription. L'année de langue en Autriche coûte 1600 euros et dure 09 mois.

Après l'obtention de la lettre d'admission à l'université, chaque candidat est tenu de déposer une demande de permis d'études auprès de l'autorité d'immigration compétente en Autriche. Le traitement du permis d'études peut prendre de 02 à 06 mois.

L'Avis favorable est notifié à l'étudiant par email, qui doit se présenter à l'ambassade d'Autriche muni de son passeport, de l'assurance voyage et la réservation du billet Aller/ retour pour demander le visa d'études de long séjour « le visa D ».

Pour de plus amples renseignements, consulter notre site web www.europediplome.com , appelez nous sur +213/ 0796833441 / 0553327770 / 034184096 / 034170146 ou rejoignez nous sur facebook :

www.facebook.com/europediplome

www.facebook.com/etudesenallemande/